



Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger



2^{ème} Conférence ministérielle sur le maintien de la paix en environnement francophone

Rabat, 20 mai 2026

DÉCLARATION DE RABAT

Nous, ministres des Affaires Étrangères et ministres de la Défense, sommes réunis à Rabat dans le cadre de la deuxième Conférence ministérielle sur le Maintien de la Paix en Environnement francophone, dont la première session s'était tenue à Paris en 2016.

Nous saluons le rôle moteur joué par le Royaume du Maroc et par la République française, en tant que contributeurs actifs dans le maintien de la paix et pourvoyeurs de paix et de sécurité internationales, à travers leurs efforts de médiation, de diplomatie préventive et en tant qu'acteurs de dialogue dans le règlement pacifique des différends.

Nous réitérons notre engagement indéfectible envers le maintien de la paix. Il est au fondement des Nations Unies et constitue l'un des outils les plus efficaces à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir et préserver la paix et la sécurité internationales, incarnant concrètement le multilatéralisme en action.

Nous réaffirmons notre attachement à l'application des principes du maintien de la paix: le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat.

Nous rendons hommage à l'ensemble du personnel des missions des Nations Unies et honorons les soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous soulignons l'importance de respecter et de mettre en œuvre les décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au maintien de la paix. Dans cet esprit, nous continuerons à soutenir les efforts multilatéraux visant à promouvoir la coopération internationale et à renforcer l'efficacité des Opérations de Maintien de la Paix sur le terrain.

Nous saluons les réformes menées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au cours de ses deux mandats, en particulier la revue en cours sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix, la réforme structurelle du pilier « paix et sécurité », l'Initiative « A4P » et son plan de mise en œuvre « A4P+ », la publication de la stratégie A4P Impact, ainsi que l'Initiative « ONU 80 », qui portent l'ambition d'améliorer la performance des Opérations de Maintien de la Paix et de renforcer la cohérence de l'action onusienne en faveur de la paix.

Nous demeurons pleinement convaincus que la conjugaison de nos efforts et la synergie de nos actions permettront de renforcer l'action du maintien de la paix à un moment charnière pour l'avenir des Opérations de Maintien de la Paix;

Nous réaffirmons que la sécurité et la sûreté des Casques bleus restent une priorité absolue, en particulier au regard de la dégradation croissante des environnements opérationnels dans lesquels ils sont déployés, caractérisés par :

- Des contextes politiques et sécuritaires volatils, exacerbés par des menaces évolutives portées par des acteurs non-étatiques, des groupes armés et des réseaux criminels et terroristes, et, sur certains théâtres, des entraves à l'action des Casques bleus,
- Le recours malveillant aux outils numériques, à la désinformation, la désinformation et la propagation des discours de haine, qui sapent la relation de confiance essentielle entre les populations et les Opérations de Maintien de la Paix ;
- La persistance des menaces causées par les engins explosifs improvisés (IEDs) – principale cause des décès en Opération de Maintien de la Paix –, ainsi que l'accès et l'utilisation accrus et préoccupants d'outils et d'armements sophistiqués par les acteurs non-étatiques et les groupes armés, en particulier les systèmes aériens sans pilotes (UAS) ;
- L'exacerbation des effets du changement climatique dans des théâtres d'opérations où sont déployés les Casques bleus.



Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

2^{ème} Conférence ministérielle sur le maintien de la paix en environnement francophone

Rabat, 20 mai 2026

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques meurtrières et tous les actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les Opérations de Maintien de la Paix, notamment leur détention et leur enlèvement, et rappelons que ces actes perpétrés contre les Casques bleus peuvent constituer des crimes de guerre. Nous rappelons l'impératif de garantir la liberté de mouvement des Casques bleus et de lever toute entrave à la mise en œuvre de leur mandat.

Nous réitérons notre engagement à œuvrer ensemble pour ériger l'environnement francophone en un espace de paix, de sécurité et de co-développement, ainsi qu'à promouvoir la francophonie et le multilinguisme dans le maintien de la paix en tant qu'outil clé d'efficacité sur le terrain, de dialogue et de confiance avec les populations civiles. Nous saluons l'engagement des pays francophones au sein des Opérations de Maintien de la Paix.

Nous demeurons conscients des défis spécifiques des Opérations de Maintien de la Paix en environnement francophone, où sont déployés plus de la moitié des Casques bleus, aussi bien en termes de capacités opérationnelles que de ressources financières, humaines et logistiques.

Nous soulignons l'importance de mandats des Opérations de Maintien de la Paix clairs et réalistes, qui promeuvent la primauté des solutions politiques, renforcent la capacité des Opérations de Maintien de la Paix à s'adapter à la nature évolutive des conflits et contribuent à l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables. Nous demeurons engagés dans les discussions prochaines au sujet de l'examen de l'architecture sur le maintien de la paix, y compris le volet continuum avec la consolidation de la paix et comptons y contribuer et tenant compte des conclusions de la deuxième Conférence Ministérielle sur le Maintien de la Paix en Environnement Francophone.

Nous réaffirmons le rôle central de la Commission de consolidation de la paix (PBC), présidée par le Royaume du Maroc, en tant qu'organe consultatif intergouvernemental et du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), mécanisme financier de premier recours dans l'architecture onusienne de consolidation de la paix et de pérennisation de la paix.

Nous insistons sur le rôle important du multilinguisme dans les activités des Nations Unies en tant que levier stratégique pour l'efficacité des Opérations de Maintien de la Paix et la sécurité de son personnel. La maîtrise de la langue du pays-hôte est essentielle pour les interactions avec les autorités et les populations locales.

Nous réaffirmons notre attachement à l'esprit de la résolution 1325 (2005) et à l'agenda Femmes, paix et sécurité. Nous saluons le rôle pionnier et stratégique joué par les femmes dans le maintien et la pérennisation de la paix et la sécurité internationales, et nous soutenons les efforts visant à renforcer leur participation effective et à tous les niveaux aux Opérations de Maintien de la Paix, dans le cadre de la vision égalitaire et inclusive prônée par l'Organisation des Nations Unies.

Nous rappelons avec force l'exigence d'exemplarité attendue du personnel des Opérations de Maintien de la Paix et condamnons tout acte d'exploitation et atteintes sexuelles, qui constitue autant d'atteintes à la dignité humaine, compromet l'exécution des mandats de maintien de la paix et sape la crédibilité du travail de maintien de la paix accompli par les Nations Unies, et réaffirmons notre soutien à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies envers toute forme d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Nous soulignons l'enjeu que constituent les partenariats stratégiques et opérationnels et le rôle croissant des organisations régionales et des coalitions d'États, devenues des acteurs majeurs du maintien de la paix, notamment à la faveur du Nouvel agenda pour la paix et de la résolution 2719 (2023), qui établit un cadre permettant le financement des opérations de l'Union africaine sur le budget ordinaire des Nations Unies.

Nous attachons une importance particulière à la formation – préalable au déploiement, initiale et en cours de mission –, comme socle sur lequel repose la sécurité, la performance et l'efficacité de toute Opération de Maintien de la Paix. Nous encourageons les efforts



Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger



2^{ème} Conférence ministérielle sur le maintien de la paix en environnement francophone

Rabat, 20 mai 2026

visant l'interopérabilité des cycles de formations aux fins de permettre aux Casques bleus d'œuvrer sous les mêmes standards, et demandons, à cet égard, à ce que tous les supports de formation au maintien de la paix soient disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. À l'issue de leur mission, les retours d'expérience des contingents déployés sont également précieux pour intégrer les bonnes pratiques.

Nous restons convaincus que les partenariats triangulaires constituent un vecteur d'optimisation des capacités opérationnelles, notamment dans les domaines de la technologie et de la formation ciblée, afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des Casques bleus sur le terrain.

Nous saluons le rôle important joué par l'ensemble des Pays contributeurs de troupes et de police, ainsi que des Pays contributeurs financiers pour leur engagement en faveur du maintien de la paix et dans le développement d'une doctrine dédiée au maintien de la paix.

Nous saluons les efforts déployés par les États membres disposant ou œuvrant pour se doter de Centres d'excellence de maintien de la paix, outils centraux dans le domaine de la formation, et leur disponibilité à partager leur expérience et expertise dans un esprit de solidarité et de coopération. Le renforcement de la formation francophone est un enjeu important et nous nous félicitons et encourageons à cet égard la coopération entre les centres de formation du Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (REFFOP) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Nous saluons l'engagement de l'OIF en matière de formation des personnels des États contributeurs, visant à renforcer la participation des francophones aux opérations de paix, tant en nombre qu'en qualité, ainsi qu'à promouvoir l'usage du français et l'intégration de l'interculturalité au sein de ces opérations.

Nous nous félicitons que cet engagement ait été réaffirmé par les chefs d'État et de gouvernement de l'OIF dans le cadre de la Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone (2024), adoptée lors du 19^{ème} Sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts.

Par la présente Déclaration de Rabat, nous nous engageons à :

- Poursuivre l'action collective et la concertation conjointe au sein de l'ONU, de l'OIF et des instances internationales pertinentes pour renforcer l'efficacité du maintien de la paix, en privilégiant une approche politique et opérationnelle alliant réalisme et pragmatisme ;
- Œuvrer pour garantir que les Opérations de Maintien de la Paix soient déployées avec des mandats clairs et réalisables, assortis d'objectifs politiques précis, d'une stratégie de sortie, dotées des ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur mandat et des capacités critiques adaptées aux défis opérationnels, et restent des dispositifs temporaires ;
- Promouvoir les mécanismes de renforcement des capacités des Opérations de Maintien de la Paix, en particulier celles déployées dans des environnements complexes ;
- Mobiliser les réseaux francophones existants afin de disposer d'un vivier d'experts dans le domaine de la médiation pouvant être déployés dans des Opérations de Maintien de la Paix en environnement francophone ;
- Renforcer le multilinguisme, y compris pour faire front contre le fléau de la désinformation et des discours de haine hypothéquant la sûreté et la sécurité des Casques bleus déployés sur le terrain.

À l'issue de cette Conférence, nous avons convenu de poursuivre ce processus de réflexion stratégique sur l'avenir des Opérations de Maintien de la Paix en environnement francophone, pour un multilatéralisme efficace au cœur du mandat des Nations Unies.

Adoptée à Rabat, le 20 mai 2026